

**AIGLE  
REGION**



# 1a1 Villeneuve Gare

## Site mixte activités/logements lié à l'urbanisation qualitative du secteur gare

### ACTEURS PRINCIPAUX

#### Instances concernées pour la coordination :

- Commune de Villeneuve
- Aigle Région
- Canton
- CFF immobilier
- OG à constituer

### ACCESSIBILITE

**Desserte TP :** desserte ferroviaire directe avec la gare CFF de Villeneuve dans le site, bus urbain Vevey-Montreux-Chillon-Villeneuve (VMCV) et transport public du Chablais (TPC), projet de prolongement vers le nouvel hôpital de Rennez.

**Desserte TIM :** jonction autoroutière A9 de Villeneuve, P+R

### CHIFFRES-CLES

#### ETAT ACTUEL

	(STATENT 2011)	55
<b>Emplois EPT</b>	(STATENT 2012)	54
	(STATENT 2013)	56
	(STATENT 2014)	59 (validation en cours)
<b>Entreprises</b>	(STATENT 2011)	12
	(STATENT 2012)	12
	(STATENT 2013)	12
	(STATENT 2014)	12 (validation en cours)
<b>Habitants</b>	(STATPOP 2010)	131
	(STATPOP 2011)	124
	(STATPOP 2012)	120
	(STATPOP 2013)	129
	(STATPOP 2014)	133
	(STATPOP 2015)	137
<b>Superficie dont ZIZA</b>	(2014)	8.5 ha
	Zone industrielle et/ou artisanale	Validation en cours

#### POTENTIELS DE DEVELOPPEMENT

données en cours de définition

### PROJET DE DEVELOPPEMENT

**Contexte et enjeux :** L'interface de la gare de Villeneuve constitue un site stratégique intégré au projet d'agglomération Rivelac. Villeneuve occupe une position charnière entre le Chablais et la Riviera : sa gare, son débarcadère et sa jonction autoroutière confèrent à Villeneuve un rôle d'interface. Le site du projet bénéficie d'un emplacement privilégié, tant du point de vue urbain, par la proximité de la gare et du centre historique, que du point de vue environnemental et paysager, par sa localisation entre vignes et lac.

En 2006, la Commune de Villeneuve et le GOP se sont engagés en tant que partenaires pour conduire une réflexion centrée sur la valorisation du secteur de la gare pour l'accueil d'emplois et d'habitants. L'élaboration d'une conception directrice a confirmé le fort potentiel de développement de cette partie de ville. Un plan directeur

Informations dépourvues de foi publique. Des renseignements complémentaires concernant la disponibilité des terrains et des locaux sont disponibles auprès des associations économiques régionales.

### LOCALISATION



### PERIMETRE



localisé (PDL), issu d'un processus de concertation sur la base d'études-test et d'études ciblées sur les domaines du foncier, de l'environnement, de la mobilité, du logement et du commerce, devrait être finalisé en 2017.

**Objectifs :**

- Créer un quartier bien intégré à la ville existante et porteur d'identité
- Favoriser la fonction d'espace d'échanges et de mobilité multimodale : TP, mobilité douce, TIM, stationnement
- Densifier le bâti et mixer les activités (logements, services à la population, commerces)
- Développer une mixité programmatique activités/logements (sociale et fonctionnelle)

**PLAN D' ACTIONS**

Mars 2016

■ Action finalisée et approuvée (date début – date fin)  
■ Action en cours non finalisée (date début)  
■ Action prévue (date de démarrage si connue)

Actions	Pilote	Remarques	Date
<b>Planification</b>			
Elaborer des PPA (y compris coordination foncière et routière)	COPIL	- PPA(s) secteur Ouest - PPA(s) secteur Est - PPA secteur Tour Rouge	
Formaliser des accords fonciers et opérationnels préalables entre la commune, CFF et la poste	Commune CFF La Poste	(conventions entre propriétaires).	
Définir la programmation d'équipements publics à implanter dans le périmètre	Commune		2017
Elaboration du Plan directeur localisé (PDL), version 2 modifiée suite à démarche de concertation	COPIL		2017
Etudes complémentaires mobilité, stationnement, commerce, logement suite à démarche de concertation	COPIL	Soutien financier cantonal et/ou fédéral*	2016
Démarche d'information et de concertation – Ateliers participatifs pour le PDL Villeneuve gare	COPIL	Soutien financier cantonal et/ou fédéral*	2015
Complément d'étude pour le PDL de Villeneuve Gare	COPIL	Soutien financier cantonal et/ou fédéral*	2013
Consultation publique du PDL de Villeneuve Gare et traitement des remarques suite à consultation publique	COPIL	Soutien financier cantonal et/ou fédéral*	2013
Elaboration du Plan directeur localisé (PDL) et d'une notice d'impact sur l'environnement, version 1	COPIL	Soutien financier cantonal et/ou fédéral*	2007-2015
Elaboration de la conception directrice de Villeneuve gare	COPIL	Soutien financier cantonal et/ou fédéral*	2006
<b>Réalisation</b>			
Coordonner et gérer le développement du site	Commune COPIL	Suivi et coordination des procédures de permis de construire	En cours
<b>Promotion / Gestion</b>			
Lancer une étude de concept énergétique à l'échelle minimale du PDL	COPIL Commune		
Définir un organisme de gestion-promotion du site stratégique	COPIL Commune		

\* Aide à fonds perdu ou prêt sans intérêt alloués par le canton (et la Confédération dans certains cas) issu du décret des pôles (de 1996 à 2008), de la loi sur l'appui au développement économique ou de la loi sur le logement, ainsi que la loi sur la politique régionale dans les cas de cofinancement fédéral.

Liens : [Actions Villeneuve Gare cofinancées par le Canton](http://www.vd.ch/themes/economie/developpement-economique/economie-regionale/projets-cofinances/)  
<http://www.vd.ch/themes/economie/developpement-economique/economie-regionale/projets-cofinances/>



Site de Villeneuve Gare, mars 2011